

Broukar

DERVICHE TOURNEUR ET MUSICIENS NOUS TOURNEBOULENT LES SENS VERS L'EXTASE SOUFIE DOSSIER PÉDAGOGIQUE RÉALISÉ EN COLLABORATION AVEC AMNESTY INTERNATIONAL

Broukar s'est formé en 2007 à Damas, en Syrie, autour de Tawfik Mirkhan, Amer Dahbar et Adnan Fathallah, issus du prestigieux Institut Supérieur de Musique de Damas. Ils ont été rejoints par les musiciens que nous verrons notamment ici en tournée, Mohanad Akkash (chanteur/percussions), Mohamad Fityan (naï -flûte-), Mohamed Boubaker (oud), Youssef Nasif (kanun) et le danseur derviche tourneur Ahmad Alkhatib. La ville de Damas a longtemps été l'un des centres du monde arabe pour la culture et l'innovation artistique, en particulier dans le domaine de la musique arabe classique, une tradition vieille de plusieurs siècles. Broukar («brocart» en français) désigne le nom d'une ancienne étoffe de soie précieuse tissée de fils d'or et d'argent. Historiquement, Damas était très célèbre en raison de sa situation géographique et stratégique sur la Route de la Soie. Sur scène, les musiciens mettent l'accent sur les interprétations authentiques de la musique traditionnelle maqam, ses techniques de composition et d'improvisation. Tawfik et son ensemble, articulent ainsi des modes que les palais de Bagdad, ceux du Caire ou même de Casablanca façonnaient en leur conférant un accent particulier. S'inspirant également du renouveau

du patrimoine musical du Moyen- Orient, ils nous livrent, dans une approche plus néo-classique ou populaire, une relecture enthousiaste de ces chants sacrés ou profanes. La mystique soufie présente une conception spirituelle particulièrement originale, apportant notamment à l'Islam une dimension poétique remarquable, générant des œuvres marquantes telles que les contes des «Mille et une nuits», d'origine arabo-persane, ou des pratiques singulières telles que la danse des derviches tourneurs (un ordre musulman fondé au 13ème siècle en Turquie), dont les mouvements rappellent ceux d'une toupie. S'apparentant à un voyage mystique, cette musique, d'inspiration soufie, s'envole, lancinante, entraînant chacun dans son ascension spirituelle ininterrompue. Le derviche se fond dans ses contours hypnotiques pointant une main au ciel, l'autre vers le sol, pour relier Dieu à ses créatures. Il tourne dans le vent, de droite à gauche, d'abord lentement sur lui-même, puis de plus en plus vite jusqu'à la transe finale, embrassant toute l'humanité et la création en un puissant geste d'amour. Cette danse sacrée met à distance toutes les urgences dont l'actualité syrienne regorge, la tragédie qui déborde de toutes parts.

www.artways.com/fr/artists/broukar

LA SYRIE

La République syrienne est un pays du Proche-Orient situé sur la côte orientale de la Mer Méditerranée : le Bassin Levantin. Au fil de l'histoire, elle a été regroupée avec différents pays et a connu différents noms : durant l'Empire Ottoman, elle est rassemblée avec le Liban, la Jordanie et la Palestine, de 1958 à 1961, elle est unie avec l'Égypte dans la République arabe unie. En 1970, un régime très autoritaire est instauré par le père de l'actuel Bachar el-Assad. Son parti unique, le Baas contrôle l'ensemble de la vie politique syrienne. A sa mort en 2000, son fils lui succède et maintient un régime identique. Début 2011 se déclenche la Guerre civile syrienne dans le cadre du Printemps arabe qui se prolonge encore aujourd'hui. En août 2015, le nombre de morts est estimé à 240 000 pour les estimations les plus basses, avec 2 millions de blessés, 4 millions de réfugiés et 11 millions de déplacés.

QUELQUES ÉLÉMENTS GÉOGRAPHIQUES

L'essentiel du territoire syrien est constitué par un vaste plateau calcaire surmonté de quelques anciens reliefs volcaniques, et traversé au nord-est par le fleuve Euphrate. Ses voisins sont au nord la Turquie, à l'est, l'Iraq, au sud, l'Iraq et la Jordanie, à l'ouest, le Liban. La Syrie est un pays majoritairement aride, en particulier à l'intérieur et dans la partie orientale. La pluviométrie y est très faible. La Syrie reçoit essentiellement son eau des pays voisins : 50 % des réserves proviennent de Turquie, 20 % du Liban. L'exploitation des nappes phréatiques dépasse leur capacité de renouvellement. La Syrie exploite ainsi aujourd'hui plus de 50 % des ressources renouvelables, alors que le seuil maximum communément admis est de 30 %. Le nord-est du pays et le sud sont des zones agricoles importantes.

La Syrie connaît un climat tempéré composé de quatre saisons. La température moyenne estivale atteint les 32 °C et la température moyenne hivernale est de 10 °C. Au printemps et en automne la moyenne des températures est de 22 °C.

Les grandes villes de Syrie sont Damas (la capitale), Alep, Homs et Hama. Ces 4 villes regroupent environ 8,5 millions d'habitants sur les 22 millions de la Syrie, soit presque la moitié de la population du pays. D'autres villes importantes sont situées sur la côte.

La langue arabe est la langue officielle du pays, la grande majorité des Syriens parlent l'arabe syrien, variante dialectale de l'arabe, également utilisée au Liban, en Palestine, et dans une moindre mesure en Irak et en Jordanie. De nombreux Syriens instruits parlent l'anglais, le russe et le français (surtout dans la bourgeoisie et la communauté chrétienne, il y a moins de 4500 francophones de nos jours), mais l'anglais est plus largement compris (de 650 000 à un million de locuteurs, en seconde langue). L'arménien, le kurde, le tcherkesse et le turkmène sont aussi parlés dans le pays par les minorités nationales.

DAMAS



C'est la capitale de la Syrie, elle comptait 1 700 000 habitants, 2 600 000 si on compte ses agglomérations, avant le début de la guerre civile. Elle est située à 80 km de la Méditerranée. Damas est entourée, dans sa partie orientale, d'une oasis, la Ghouta, arrosée par le Barada. Cette oasis a été le théâtre d'un massacre au gaz sarin en août 2013 qui a fait plus de 1300 morts et de 9000 blessés. La petite ville d'Aïn-el-Fijeh avec ses abondantes cascades, située à l'ouest de la vallée du Barada, alimente la capitale en eau potable.

ALEP



Deuxième ville de la Syrie en importance, située dans le nord-ouest du pays, elle comptait environ 1 700 000 habitants en 2009. Il s'agit de l'une des plus vieilles villes du monde à avoir été constamment habitée. Ceci est dû à son emplacement stratégique des points de vue

militaire et commercial entre la Mer Méditerranée et la Mésopotamie. Le centre de la ville a été classé au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 1986.

Le savon d'Alep est un savon fabriqué à partir d'huile d'olive, d'huile de baies de laurier et de soude. Le savon d'Alep a été élaboré, à l'origine, dans la ville d'Alep. Sa recette aurait atteint l'Europe au 12^{ème} siècle. Des savonneries vivent le jour en Espagne et en Italie. La production reste cependant faible. Il est donc ainsi le lointain ancêtre de l'ensemble des savons durs et, en particulier, celui du savon de Marseille, qui date de la fin du 15^{ème} siècle. Les techniques et les ingrédients de base utilisés pour la fabrication de ce savon sont restés identiques au cours des siècles. La fabrication traditionnelle ne contient aucun produit de synthèse, aucun solvant, aucun colorant, aucun fixateur de parfum, aucun dérivé de graisse animale.

LA MUSIQUE DE BROUKAR

LE MAQÂM

Mot arabe qui désigne à la fois un système musical général mais aussi ses applications particulières. À la différence du système des « gammes » (majeures, mineures...) telles qu'on les conçoit et les utilise en Occident, le maqâm est plus qu'un système d'intervalles ; il organise les intervalles entre chaque note ainsi que les cheminements à l'intérieur de cette «échelle» modale, et ce, sur plusieurs octaves, généralement deux. Sur ce point, le maqâm se rapproche beaucoup du système des râgas dans la musique classique indienne. S'il est virtuellement possible d'imaginer une infinité de déclinaisons sur ce principe, notamment en combinant les « maqâmât » (pluriel de «maqâm») entre eux pour créer des «sous-maqâmât», quelques dizaines seulement sont couramment utilisés et ont acquis une véritable légitimité. Il s'agit là du deuxième sens du maqâm, qui correspond à la définition d'intervalles et de parcours mélodiques singuliers, obéissant à des règles mathématiques et esthétiques. Nous pouvons alors désigner chaque système d'intervalles et de parcours par un nom qui lui est propre.

De nombreux maqâms possèdent des intervalles avoisinant le 3/4 de ton, à la différence des échelles occidentales «tempérées » (où les divisions sont également espacées sur la base de 12 intervalles par octave, un demi-ton entre les notes). Chaque maqâm possède une couleur, un sentiment particulier, une nature. Les compositions basées sur ces maqâms constituent la base de la musique savante. On retrouve les principaux modes du maqâm dans la musique populaire, mais de façon généralement moins élaborée.

Ce système modal complexe se décline ainsi du Maghreb à la Chine et constitue un corpus théorique d'une grande richesse, celui de la musique savante ou "classique".



LES INSTRUMENTS UTILISÉS PAR BROUKAR

LE QUANUN



Le qanûn est un instrument à cordes pincées de la famille des cithares sur table, très répandu dans les pays du Moyen-Orient ainsi qu'en Grèce, Iran, Azerbaïdjan, Arménie, Turkestan chinois. Le mot arabe qanûn dériverait du grec : Kanon (la mesure) qui était aussi le nom donné à un instrument monocorde destiné à l'étude des intervalles en musique, connu déjà de Pythagore.

L'histoire ancienne du qanûn n'est pas bien connue. Il est vraisemblable que le qanûn descende de la harpe. Certains l'attribuent au philosophe Al-Farabi à la fin du 9ème siècle mais aucun écrit ne confirme cette thèse. D'autres lui attribuent une origine grecque ou assyrienne. Dans la musique byzantine instrumentale, c'est-à-dire la musique savante laïque de l'Empire romain d'Orient (appelé aussi Empire byzantin), le qanûn existait déjà sous une forme appelée « psaltirio » en grec. La plus ancienne mention de cet instrument dans la littérature arabe figure dans les contes des « Mille et une nuits » – d'origine perse – au 10ème siècle.

Aujourd'hui, le qanûn a une caisse de résonance en forme de trapèze d'une épaisseur variant entre 3 et 10 cm, la grande base varie entre 75 et 120 cm et la petite base entre 25 et 45 cm. La longueur de l'arête perpendiculaire varie entre 30 et 45 cm. Elle est constituée de plusieurs types de bois (érable, acajou, noyer). La table d'harmonie est percée de 3 ou 4 rosaces et peut être incrustée de mosaïques.

Le qanûn se joue en étant posé sur un support ou sur les genoux du qanûnji (joueur de qanûn) assis sur une chaise. Les cordes sont pincées avec l'index de chaque main ou à l'aide de plectres (mezrab fait de corne de bœuf, de plume de rapace, de métal ou de plastique) fixés à l'index par une bague métallique, si bien que le qanûn est un instrument très riche en sonorités.

LE NAY

Le nay est une flûte très populaire du Moyen-Orient et du Maghreb qui existe depuis l'Antiquité. Son utilisation par les Egyptiens remonte au 3ème millénaire ACN (on en trouve des traces à Sumner en 2800 ACN). Le nay est maintenant utilisé au Moyen-Orient et en Asie centrale. C'est un instrument qui appartient à la famille des bois mais qui est constitué de bois, de roseau et de métal. Ses dimensions sont variables mais

elles vont de 58 à 69 cm de longueur.

Il se tient verticalement comme une flûte à bec, mais sa technique de jeu est beaucoup plus complexe, car l'embouchure reste ouverte. Seuls les virtuoses peuvent couvrir les trois octaves de certains nay. Pour y parvenir, les musiciens utilisent plusieurs flûtes de tailles différentes.

Depuis le 11^{ème} siècle, le soufisme et les Derviche de Turquie et d'Iran utilisent le nay pour provoquer des états de transe et d'extase.

LE LUTH (« OUD » EN ARABE)



Le luth est un instrument en bois à cordes pincées, originaire d'Orient. Le musicien le tient comme une guitare. L'instrument possède cependant un manche plus étroit que celle-ci et une caisse de résonance en demi-poire, très arrondie et très bombée, appelée « dos », constituée de bois dur (érable et if). Les frettes (petites barres disposées perpendiculairement au manche), qui font apparaître sur une guitare la distance d'1/2 ton, sont inexistantes sur le luth oriental. Pas étonnant dès lors que les musiciens arabes aient introduit le quart de ton dans leurs musiques (absent de la musique occidentale). Autre caractéristique : les cordes sont doublées et le chevillier forme un angle avec le manche.

LE TAR



Le tar est un instrument de percussion arabo-andalou. C'est un tambour sur cadre que l'on trouve en Espagne, au Maghreb et au Moyen-Orient (Qatar, Bahreïn, Yémen), cousin du tambourin européen et du riqq arabe, sans doute l'ancêtre des pandeiros.

On en retrouve diverses variétés en Afrique de l'Est, dans l'Océan Indien et en Malaisie. Ce terme arabe désignant un objet rond ou un tambour sur cadre, a ainsi remplacé celui de daf ayant un emploi plus littéraire. D'un diamètre de 12 à 70 cm, il comporte cinq cymbalettes de métal à la place du timbre. La grande version accompagne les rituels des confréries soufies.

LE RIIQ



Le riqq ou rekk est un instrument de percussion classique répandu au Moyen-Orient depuis l'Antiquité, mais connu sous ce nom seulement depuis un siècle. C'est un tambourin de 20 cm de diamètre, à la peau de requin, et au cadre serti de nacre et muni d'un double rang de cymbales (10 en tout).

Il présente la particularité d'être joué avec les deux mains qui servent à la fois à tenir et à frapper le tambourin et les cymbales, selon des techniques complexes. À l'instar du tar joué dans les musiques à caractère religieux, il est la percussion de référence dans la musique savante arabe et arabo-andalouse.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE SOUFISME (EN PARTIE PRÉLEVÉ DE L'ARTICLE SOUFISME : ISLAM DU COEUR, COEUR DE L'ISLAM » DE LAURENT DE SAINT PERIER 14/11/2014)

Le terme « soufisme », « Tasawwuf » en arabe, est défini comme un enseignement initiatique, une progression spirituelle qui comporte différentes étapes de purification de l'âme. Le soufisme a été transmis dès les premiers siècles de l'Islam par de petits groupes de maîtres. C'est aux alentours du 12^{ème} siècle que celui-ci prend une nouvelle forme en s'organisant en confréries, appelées « turuq » en arabe. La voie ou tariqa s'organise autour d'un maître spirituel réalisé : le Cheikh. Les turuq appliquent l'enseignement de la tradition mystique héritée du prophète. Cet enseignement porte moins sur la doctrine juridique que sur les principes de la voie et les règles concernant les pratiques initiatiques.

Les turuq vers la réalisation soufie sont aussi plurielles que l'est l'islam, mais, pour leurs adeptes, ces différentes écoles sont comme les rayons qui procèdent d'un même soleil, celui de la lumière divine. Elles ont en commun de distinguer, sous l'écorce littérale de l'islam, un sens ésotérique, caché, qui permet "la réalisation de l'homme universel, c'est-à-dire relier l'homme à Dieu afin qu'il devienne son serviteur", écrit le cheikh Bentounès. Voie de réalisation spirituelle et de dépassement, par une pratique stricte, de l'ego primaire sensible au mal vers l'ego pacifié qui retrouve son origine divine primordiale, l'initiation soufie est un chemin bien plus ardu que celui qui conduit une jeunesse égarée à embrasser l'islam littéraliste, voire à se laisser convaincre d'aller

guerroyer au nom d'un Coran dont ils ne savent pas une ligne.

L'apprentissage de ce message latent (relier l'homme à Dieu) exige un long travail sur soi, mais il ne peut se faire sans la conduite éclairée de maîtres eux-mêmes réalisés. Ceux-ci, élus par les disciples de la confrérie, sont les dépositaires d'un savoir hérité de cheikh en cheikh depuis le fondateur de la lignée et symbolisé par la transmission confidentielle du nom secret de Dieu. Animé des trois qualités cardinales que sont la sincérité de sa démarche, l'amour de Dieu et des hommes, et la culture d'un esprit positif, "car il est tout de suite demandé au disciple de ne pas condamner les choses et de tirer profit de chaque situation, même la plus négative", rappelle Bentounès, le soufi suit une longue progression sur le chemin de l'éveil, semé d'autant de difficultés que de félicités.

Pilier de la pratique soufie, le dhikr (répétition du nom de Dieu) permet au pratiquant de dépasser les préoccupations terrestres pour parvenir à la fusion dans l'amour divin. Un exercice individuel ou collectif qui peut provoquer des états de transe, recherchés ou non, et s'appuie dans certaines turuq sur la musique, le chant et la danse, considérés comme sacrilèges par les salafistes (musulmans sunnites qui revendiquent un retour à l'islam des origines essentiellement fondé sur le Coran et la Sunna). La danse giratoire des Mevlevis, adeptes du grand mystique et poète Djalal al-Din Rumi, imite ainsi la ronde des planètes autour du soleil faisant de ces "derviches tourneurs" des particules élémentaires de l'universel divin.



L'ORDRE DES MEVLEVIS OU LES DERVICHES TOURNEURS (SOURCE : SITE DE L'UNESCO)

Les Mevlevis sont un ordre ascétique soufi fondé en 1273 à Konya, d'où ils ont progressivement essaimé dans tout l'empire ottoman. Aujourd'hui, on trouve des Mevlevis dans de nombreuses communautés turques du monde, mais les plus actifs et renommés restent ceux de Konya et d'Istanbul. Leurs cérémonies, ou sema, font appel à un répertoire musical particulier, appelé ayin. Divisé en quatre parties mêlant compositions vocales et instrumentales, ce répertoire utilise des cycles rythmiques contrastés et est interprété par au moins un chanteur, un flûtiste (neyzen), un joueur de timbale et un joueur de cymbales. Les compositions les plus anciennes datent du milieu du seizième siècle et mêlent des traditions musicales persanes et turques. Le répertoire a été continuellement enrichi et les premières notations remontent au début du vingtième siècle.

Les danseurs étaient formés lors d'une retraite de 1001 jours parmi les Mevlevis. Ils y apprenaient les règles d'éthique, les codes de conduite et les croyances par la pratique quotidienne de prières, musique religieuse, poésie et danse. Au terme de cette formation, ils retournaient dans leur famille et reprenaient leur travail, tout en restant membres de l'ordre, combinant ainsi vie spirituelle et civile.

Après un jeûne recommandé de plusieurs heures, les derviches tourneurs commencent à tourner sur leur pied gauche en utilisant le pied droit pour pivoter autour du pied gauche. Le corps du danseur doit être souple et ses yeux rester ouverts, sans rien fixer afin que les images deviennent floues et flottantes. Le sema se déroule dans une grande pièce circulaire faisant partie des bâtiments du cloître, le mevlevihane.

A la suite de la révolution laïque, tous les mevlevihane ont été fermés en 1925. De nombreux praticiens ont conservé leur tradition vivante lors de réunions privées. Trente ans plus tard, le gouvernement turc a de nouveau autorisé les cérémonies, mais seulement en public. À partir des années 1990, les restrictions ont été assouplies et des groupes privés ont refait leur apparition, tentant de recouvrer le caractère spirituel et intime originels du sema.

Pendant les trente années où le sema a été contraint à la clandestinité, la transmission a été plus axée sur la musique et les chants que sur les traditions spirituelles et religieuses dans la mesure où celles-ci étaient strictement interdites. Aujourd'hui, les représentations sont hélas souvent dénaturées de leur signification spirituelle originelle et sont privées de leur contexte intime car sont trop fréquemment destinées aux touristes. La longueur de la cérémonie a été raccourcie afin de répondre à des besoins commerciaux et un grand nombre de styles musicaux liés aux rituels sont en danger de disparition.

COMMENT LE CONFLIT A-T-IL COMMENCÉ?

Tout commence en février 2011 dans la ville de Deraa, située au sud de la capitale Damas. Dans la foulée du Printemps arabe, des manifestants réclament la libération de 15 adolescents, emprisonnés pour avoir écrit des graffitis contre le régime de Bachar al-Assad. Le 15 mars, les protestations s'étendent au reste du pays. La répression est rapide. Et musclée. Trois jours plus tard, il y a des morts. Ce qui avait commencé comme des protestations pacifiques se transforme très vite en conflit armé. L'arrivée sur le terrain de combattants islamistes financés par le Qatar et l'Arabie saoudite, dont le programme politique dépasse largement les revendications prodémocratiques des manifestants de la première heure, envenime la situation. La table est mise pour la guerre civile.

QUI APPUIE LES REBELLES?

Principalement le Qatar, l'Arabie saoudite, la Turquie, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne. Le Qatar et la Turquie sont les amis des Frères musulmans syriens, qui n'ont jamais pardonné au père d'Assad de les avoir réprimés dans le sang en 1982. En Syrie, 70% de la population est sunnite, principale branche de l'islam. L'Arabie saoudite, grand défenseur des intérêts sunnites au Moyen-Orient, veut dégommer le régime d'Assad qui est pour sa part chiite, plus précisément alaouite. Le royaume saoudien rêve de le remplacer par des sunnites, et ainsi contrecarrer la menace de l'Iran, qui est la grosse puissance chiite de la région. Parce que les États-Unis s'opposent à l'Iran, ils appuient les démarches de l'Arabie saoudite. La France et la Grande-Bretagne souhaitent aussi le démantèlement de l'alliance chiite Iran-Syrie-Hezbollah, qui va contre leurs intérêts.

QUI SOUTIENT LE RÉGIME SYRIEN?

En gros, l'Iran, le Hezbollah libanais et la Russie. L'Iran et la Syrie ont une alliance stratégique depuis 1979. Les deux gouvernements diffèrent sur le plan idéologique (l'un islamiste, l'autre laïque), mais les deux sont dirigés par des chiites. Cette alliance permet aux Iraniens d'avoir un accès à la Méditerranée et plus d'emprise sur la région. Les Iraniens, comme le Hezbollah libanais, également chiite, appuient Assad sur le plan politique, logistique ou militaire. «Tant que l'Iran ne le lâche pas, Assad est très fort», souligne Henri Habib, professeur de science politique à l'Université Concordia. Si l'Iran le lâche, c'est fini pour lui.

Amie de l'Iran, la Russie appuie également Assad au nom d'une vieille alliance stratégique impliquant des contrats d'armements et un accès à la base navale de Tartous, qui lui donne une fenêtre sur la Méditerranée. Pour la Russie, c'est aussi une question de sécurité nationale. Elle craint qu'une victoire des groupes islamistes ne se retourne contre elle, avec le retour appréhendé des djihadistes tchétchènes qui ont rejoint la rébellion.

LES REBELLES S'ENTRETUEENT. POURQUOI?

L'opposition au régime de Bachar al-Assad est extrêmement morcelée et divisée, ce qui l'affaiblit grandement. Sur le plan politique, son acteur le plus important est la Coalition nationale pour la révolution syrienne. Mais cette organisation, basée à l'étranger, a peu de légitimité et d'influence en Syrie. Son pendant militaire est l'Armée syrienne libre, composée notamment d'anciens soldats de l'armée syrienne. Mais cette armée a moins de poids sur le terrain que les groupes islamistes comme le Front al-Nosra (affilié à Al-Qaïda) et l'État islamique en Irak et au Levant (EIL), avec lesquels elle est à couteaux tirés. Un autre obstacle pour la rébellion est que

les djihadistes ont des programmes et commanditaires divergents et que leurs rivalités s'accroissent au fur et à mesure que le conflit s'engluie. Enfin, n'oublions pas la prolifération de groupes armés parallèles, qui ajoutent à la complexité de la mosaïque rebelle. Selon certains analystes, il y aurait quelque 2000 groupes différents sur le terrain.

QUEL EST LE RÔLE DES GRANDES PUISSANCES DANS LE CONFLIT?

Russie et États-Unis s'affrontent par partenaires interposés dans la guerre en Syrie. La résolution du conflit passera donc par une entente entre ces deux grandes puissances. Au Conseil de sécurité de l'ONU, la Russie et la Chine ont opposé leur veto trois fois à des résolutions occidentales visant à faire pression sur le régime syrien. Russie et États-Unis se sont toutefois entendus sur un point: éliminer les armes chimiques en Syrie sur la base des engagements pris par le gouvernement de Bachar al-Assad, après l'attaque au gaz sarin du 21 août 2013, qui avait fait plusieurs centaines de morts à Ghouta dans les faubourgs de Damas. La destruction des armes chimiques serait réalisée à plus de 40%.

JUSQU'À QUEL POINT LE CONFLIT SYRIEN A-T-IL FAIT TACHE D'HUILE SUR LA RÉGION?

Tous les pays limitrophes sont impliqués d'une façon ou d'une autre dans la guerre en Syrie. Or, le conflit ne s'est toujours pas généralisé. Le Liban n'est pas retombé dans la guerre civile, même si l'afflux de réfugiés syriens a accentué les tensions. Après avoir accueilli 700 000 réfugiés syriens et servi de zone de transit pour les forces rebelles, la Jordanie a recommencé à fermer ses frontières. La Turquie a rétabli ses relations avec l'Iran, après avoir appuyé les rebelles islamistes et observé quelques troubles à sa frontière.

QUEL EST LE BILAN HUMANITAIRE?

Affreux. Selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme, le conflit syrien aurait fait 140 000 morts jusqu'ici, dont 50 000 civils, parmi lesquels plus de 7600 enfants et plus de 5000 femmes. On compterait en outre 33 000 morts chez les rebelles, incluant les factions djihadistes. Pour les forces du régime, les chiffres s'élèveraient à 54 000 morts. La guerre aurait en outre déplacé 3,5 millions de civils à l'intérieur du pays, chiffre qui pourrait doubler d'ici la fin de l'année, selon l'ONU. Plus de 2 millions de Syriens ont aussi trouvé refuge à l'étranger.

Et en vidéo : « Comprendre la guerre en Syrie en 5 minutes » - Le Monde- 29/96/2015 : www.lemonde.fr/proche-orient/video/2014/04/24/comprendre-la-situation-en-syrie-en-cinq-minutes_4407121_3218.html

LEXIQUE

Apatride :

Personne qui n'est considérée comme son ressortissant par aucun état en vertu de son droit. Certains réfugiés (mais pas tous) sont apatrides. De même, tous les réfugiés ne sont pas forcément des apatrides.

Centre fermé :

Lieu où sont détenus des étrangers en situation irrégulière en vue de leur expulsion ou de leur refoulement. Ils sont gérés par l'Office des Etrangers.

Citoyenneté :

Lien social établi entre une personne et l'État qui la rend apte à exercer l'ensemble des droits politiques attachés à cette qualité sous réserve qu'elle ne se trouve pas privée de tout ou partie de cet exercice par une condamnation pénale (privation de droits civiques). Juridiquement, un citoyen jouit de droits civils et politiques et s'acquitte d'obligations envers la société.

Demandeur d'asile :

Personne qui a quitté son pays d'origine, cherchant à obtenir le statut de réfugié au sens de la Convention de Genève de 1951, et qui attend l'examen de sa demande sans aucune présomption quant à l'issue de celle-ci.

Déplacé :

A l'instar des réfugiés, ces personnes ont parfois été contraintes de s'enfuir de chez elles parce que leur vie et/ou leur liberté étaient menacées en raison de guerres, famines ou catastrophes naturelles, mais, contrairement aux réfugiés, elles n'ont pas pu ou pas voulu franchir une frontière internationale. En vertu du droit international, elles restent sous la souveraineté de leur propre gouvernement, même si celui-ci ne peut ou ne veut les protéger. (Cf : Unesco)

Diaspora :

Le terme désigne la condition d'un peuple dispersé géographiquement qui maintient cependant une forme d'unité et des pratiques de solidarité. Le sens du terme s'est élargi depuis les années soixante : il désigne aujourd'hui toutes les formes de dispersion des populations, à condition que celles-ci puissent se définir de façon historique ou ethno-religieuse.

Discrimination :

- **Discrimination directe** : Il y a discrimination directe lorsqu'une personne est traitée moins favorablement qu'une autre dans une situation comparable en raison de sa race ou de son origine ethnique, de sa religion ou de ses convictions, de son handicap, de son âge ou de son orientation sexuelle.

- **Discrimination indirecte** : Elle intervient

lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutres risquent de désavantager des personnes sur la base de leur race ou de leur origine ethnique, de leur religion ou de leurs convictions, de leur handicap, de leur âge ou de leur orientation sexuelle, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique puisse être objectivement justifiée par un objectif légitime. À titre d'exemple, exiger de toute personne qui postule pour un emploi donné de subir une épreuve dans une langue particulière, même si cette connaissance linguistique n'est pas nécessaire pour l'exécution de l'emploi vacant, est un cas de discrimination indirecte. Le test pourrait exclure toutes les personnes dont ce n'est pas la langue maternelle. (Cf : Unesco)

Emigration :

- Action d'émigrer.
- Ensemble des émigrés.
- Quitter son pays pour s'établir dans un autre, s'expatrier. Un émigré est donc une personne qui quitte son pays d'origine.

Ethnocentrisme :

Tendance, répandue à travers tous les groupes humains, à évaluer toute chose selon les valeurs et les normes propres à son groupe d'appartenance, comme s'il était l'unique modèle de référence, voire à s'imaginer être les seuls humains

véritables. Cela induit donc un couplage d'attitudes favorables à l'égard de son propre groupe et d'attitudes défavorables à l'égard des autres groupes, ces derniers faisant l'objet de préjugés et de stéréotypes négatifs.

Immigration/Immigré :

Entrée dans un pays d'étrangers venus s'y installer. Un immigré est donc une personne qui s'établit dans un pays qui n'est pas son pays d'origine.

Intégration :

-Procurer la stabilité à un groupe social: sans un certain niveau d'intégration, l'organisation sociale ne peut pas exister. En ce sens, l'intégration inclut des principes organisationnels tels que le partage du travail, un sens de la solidarité, des normes et des règles, etc....

- L'acculturation, c'est - à - dire le processus par lequel quelqu'un se sent partie intégrante du reste d'une société. Les mesures concrètes qui favorisent l'intégration des immigrants peuvent varier selon le concept de culture mobilisé. Presque tous les concepts d'acculturation assument de façon implicite que les membres natifs d'un pays partagent des traits communs que les immigrants doivent acquérir. L'acculturation entraîne donc la réduction de la diversité culturelle. (Cf : Unesco)

Migration :

- Déplacement de population d'un pays dans un autre pour s'y établir. - Déplacement quotidien ou saisonnier de populations entières de certaines espèces animales entre deux zones géographiques distinctes.

Multiculturalisme :

On parle de multiculturalisme quand le pluralisme culturel et social d'une société donnée devient reconnu. Il accède à la reconnaissance comme

réalité permanente de la réalité sociale et est alors considéré comme un aspect de l'ordre social. Le multiculturalisme correspond donc à l'institutionnalisation du pluralisme culturel, à sa légitimation, à son entrée dans l'espace politique.

Naturalisation :

Acquisition de la citoyenneté ou de la nationalité d'un pays par une personne qui n'en était ni citoyen ni ressortissant à la naissance.

Préjugé :

- Opinion préconçue, socialement apprise, partagée par les membres d'un groupe, et susceptible d'être favorable ou défavorable voire hostile et chargée d'affectivité à l'égard d'individus assignés à une catégorie définie.

- Croyance rigide reposant sur une généralisation abusive et sur une erreur dans le jugement, qui revient à attribuer des traits formant clichés à divers groupes humains (races, ethnies, nations, etc.).

Race :

Catégorisation de l'espèce humaine selon des critères morphologiques ou culturels ne reposant sur aucun fondement scientifique et dont l'emploi est à la base des divers racismes et de leurs applications. Une classification au départ des critères les plus immédiatement apparents tels que la couleur de la peau a prévalu tout au long du 19ème siècle. Les progrès de la génétique mènent aujourd'hui à rejeter toute tentative de classification raciale chez les êtres humains.

Racisme :

Le racisme est une théorie de la hiérarchie des races qui conclut à la nécessité de préserver la race prétendue supérieure de tout croisement et à son droit de dominer les autres. Il peut

également être une attitude inégalitaire d'hostilité envers un groupe ethnique et aussi un ensemble de réactions qui s'accorde avec cette attitude. Enfin, le racisme peut également être défini comme une hostilité violente envers un groupe social. (Cf : Unesco)

Refoulement :

Refus d'entrée d'une personne qui ne remplit pas complètement les conditions d'entrée établies par la législation nationale du pays pour lequel il la demande. (Portail de l'UE)

Réfugie :

Personne qui répond à la définition de la Convention de Genève, c'est-à-dire «qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison, de ladite crainte, ne veut y retourner» (asile conventionnel).
Personne qui est «persécutée pour son action en faveur de la liberté» (asile constitutionnel).
Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés.

Regroupement familial :

Entrée et résidence dans un Etat membre des membres de la famille d'un ressortissant d'un pays tiers résidant légalement dans cet Etat membre afin de préserver l'unité familiale, s'appliquant aux relations familiales apparues aussi bien avant qu'après l'entrée du résident. (Portail de l'UE)

Régularisation :

Processus par lequel un pays autorise des personnes dans une situation irrégulière à obtenir un statut légal dans le pays.

«Sans papier» :

Personne qui n'a pas reçu l'autorisation de rester dans un pays ou qui est restée au-delà de la période de validité de son visa. Sont incluses les personnes qui ont été pénalisées par les failles du système, tels les demandeurs d'asile dont la demande a été refusée mais qui n'ont pas été expulsés en raison d'une situation trop risquée dans leur pays d'origine.

Ségrégation :

Le terme de ségrégation caractérise à la fois un processus et ses conséquences : la mise à distance de l'autre et la distanciation qui en résulte...

Stéréotype :

Mode de catégorisation rigide et résistant au changement de tel ou tel groupe humain, qui déforme et appauvrit la réalité sociale dont il fournit une grille de lecture simplificatrice, et dont la fonction est de rationaliser la conduite du sujet vis-à-vis du groupe catégorisé. Le processus de catégorisation stéréotypante implique, d'une part, une accentuation des différences entre le groupe d'appartenance et les autres groupes (effet de contraste), et, d'autre part, une accentuation des ressemblances dans le groupe d'appartenance comme dans les autres (effet d'assimilation).

Xénophobie :

Le mot xénophobie est composé des racines grecques xéno, «ce qui vient de l'extérieur» et phobie, «la peur». Ce mot définit donc littéralement, «la peur de ce qui vient de l'extérieur». Dans le langage courant, la xénophobie fait référence à la peur de l'étranger, c'est-à-dire, par abus de langage, de celui qui ne possède pas la même nationalité que soi. (Cf : Unesco)



LES INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS HUMAINS

Le régime juridique des droits humains est complexe et composé de plusieurs instruments. Ce terme désigne un acte juridique servant à établir un droit ou un ensemble de droits. Nous ne traiterons ici que des principaux instruments internationaux. Sachez toutefois qu'il en existe des régionaux (Convention Européenne des Droits de l'Homme, Charte Africaine des Droits de l'Homme, Convention Américaine des Droits de l'Homme, etc.) et des nationaux (les constitutions des États). La Déclaration universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 est le premier grand texte juridique international relatif aux droits humains. Elle préfigure l'adoption des Pactes Internationaux de 1966 et des autres instruments reprenant plus spécifiquement les droits de certaines catégories d'individus.

1. LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La DUDH est adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948 en réaction aux atrocités de la Seconde Guerre mondiale. La Déclaration connaît un large succès, puisque sur les 56 membres de l'ONU à l'époque, 48 ont voté pour et seulement 8 États se sont abstenus (l'URSS, 5 autres États socialistes, l'Afrique du Sud et l'Arabie Saoudite). René Cassin, qui a été l'un des rédacteurs de la Déclaration, comparait souvent la DUDH à un édifice reposant sur 4 piliers, c'est-à-dire 4 types de droits et libertés fondamentales. Le préambule de la DUDH est le socle de l'édifice, celui sur lequel repose l'ensemble et assure sa stabilité. Il reprend à la fois le contexte dans lequel a été adoptée la Déclaration et son cadre théorique, autrement dit, le système de valeurs et d'idées qui lui donne son sens. Après les «actes de barbarie» commis pendant la Seconde Guerre mondiale, il s'agit, entre autres, de rappeler que tous les hommes font partie d'une même «famille», et qu'à ce titre, ils ont une «dignité inhérente» et des «droits égaux inaliénables» qui doivent être garantis. Il s'agit d'un véritable «projet de société», une feuille de route vers un vivre ensemble meilleur. Après le préambule, les premières marches de la construction sont bâties sur les articles 1 et 2 qui rappellent la liberté et l'égalité de tous. Le premier pilier est celui des droits personnels : les droits qu'un individu possède dès sa naissance et dont aucun gouvernement ni aucune personne ne doit le priver (le droit à la vie, le droit à ne pas être torturé ou réduit à l'esclavage, le droit à une justice indépendante et impartiale, etc.). Le deuxième pilier est celui «des rapports entre l'homme et les hommes, les familles, les groupements qui l'entourent, les lieux et les choses» (le droit à une vie privée, le droit à la libre circulation à l'intérieur de son pays, le droit à la propriété privée etc.).

Le troisième pilier est celui des libertés politiques et des droits politiques fondamentaux (liberté de pensée, liberté de croyance, liberté d'expression, etc.). Enfin, le quatrième est le pilier des droits économiques, sociaux et culturels (le droit au travail, le droit à la sécurité sociale, le droit à la santé, mais également le droit à l'éducation élémentaire, le droit à la vie culturelle et scientifique, etc.). La DUDH forme donc un ensemble cohérent de droit universels et indivisibles. Elle représente

une avancée considérable dans la lutte pour la protection des droits humains et de la dignité humaine. Aussi remarquable et novatrice qu'elle soit, la DUDH contient une limite intrinsèque qui minimise fortement son impact. En tant que déclaration, elle n'a, par définition, aucune valeur juridique contraignante. La DUDH seule ne permet pas d'inquiéter juridiquement un État qui violerait les droits qu'elle énonce. Par conséquent, elle n'est qu'un premier pas, mais un premier pas nécessaire. Elle permet de poser un consensus relatif autour d'un ensemble de droits, et à ce titre, prépare l'adoption de conventions, qui, elles, sont contraignantes.

2. LES PACTES DE 1966

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIRDESC) sont deux grands traités internationaux, établis en 1966, qui reprennent les droits et libertés fondamentales contenus dans la DUDH en leur attribuant une valeur contraignante pour les États qui les ont ratifiés. Il est intéressant de noter que sous la pression des États socialistes, ni le PIRDESC, ni le PIRDCP, n'énoncent de droit à la propriété, contrairement à la DUDH. Chacun des deux pactes prévoit la création d'organismes internationaux chargés de veiller à la mise en œuvre des droits énoncés. Pour le PIRDCP, il s'agit du Comité des Droits de l'Homme et pour le PIRDESC, du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC). En 1985, le Conseil délègue cette responsabilité au Comité des Droits Economiques Sociaux et Culturels qu'il vient de créer à cet effet. Le PIRDCP a été complété par deux protocoles facultatifs. Le Premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques a été adopté en 1966. Il autorise le Comité des Droits de l'Homme à examiner les communications (plaintes) émanant de particuliers concernant les violations présumées du Pacte par des États parties au Protocole. Le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques vise à abolir la peine de mort. Il est adopté en 1989.

En mai 2006, le PIRDCP comptait 156 états parties, son premier protocole, 105, et son deuxième protocole, 57. 153

états sont parties au PIDRESC. Rappelons que la communauté internationale en reconnaît au total 195. Les droits énoncés dans les pactes sont donc largement reconnus.

3. LES AUTRES CONVENTIONS RELATIVES AUX DROITS HUMAINS ADOPTÉES AU SEIN DES NATIONS UNIES

Si tous les êtres humains ont les mêmes droits et libertés fondamentales, leurs situations diffèrent souvent considérablement. Ces spécificités rendent difficile une application globale et uniforme de leurs droits. La communauté internationale a reconnu cette difficulté et afin de faciliter la mise en œuvre du droit, propose plusieurs conventions spécialisées. Tout comme la Déclaration relative aux défenseurs, ces conventions ne contiennent pas de nouveaux droits, mais proposent une interprétation de droits existants en prenant en compte les situations particulières des personnes visées: la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CEDR) a été adoptée en 1965; la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1979; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en 1984; la Convention relative aux droits de l'enfant en 1989; la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux en 1989; la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en 1990.

Plusieurs autres conventions sont en cours d'élaboration (i.e. la Convention relative aux droits des personnes handicapées). Les instruments juridiques relatifs aux droits humains couvrent donc une partie substantielle des activités humaines. De nombreux progrès ont été réalisés : des luttes contre le colonialisme ont été menées dans plusieurs pays du monde, l'apartheid qui discriminait la population noire en Afrique du sud a été supprimé et les mouvements de masse contre la discrimination raciale et sexuelle ont transformé les sociétés. Pourtant, et bien malheureusement, il suffit de lire la presse ou d'allumer une télévision pour se rendre compte que les violations de droits humains sont toujours d'actualité.

4. LES LIMITES ET INSUFFISANCES DU RÉGIME JURIDIQUE INTERNATIONAL DES DROITS HUMAINS

La persistance des violations des droits humains peut s'expliquer par les limites et insuffisances du régime juridique international des droits humains. Les États sont parfois de mauvaise foi et il n'existe pas vraiment d'institution habilitée à rendre justice aux victimes de violations des droits humains à l'échelle internationale.

4.1. La mauvaise foi des États

La protection des droits humains nécessite la coopération des États. Sans elle, rien n'est possible, car aucune institution ni aucune personne ne peut obliger un État à devenir membre d'une convention. Qui va contraindre les États-Unis et la Somalie à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant? Et même lorsqu'un État a ratifié un traité relatif aux droits humains, la communauté internationale ne peut pas le forcer à le respecter: la plupart du temps, elle est impuissante face aux violations. Or, il semble bien que les États ne soient pas toujours coopérants. Ils sont même souvent de mauvaise foi. Cette mauvaise foi est particulièrement évidente dans leur pratique des réserves aux traités. Une réserve est un acte juridique par lequel un État déclare qu'il n'est pas lié à une certaine clause du traité ou qu'il modifie l'effet juridique d'une clause dans son application du traité.

Tout État a en effet la possibilité d'émettre des réserves tant que le traité ne les interdit pas, et qu'elles ne sont pas contraires au but et à l'objet du traité. Les États, même s'ils ont signé une convention, peuvent donc en limiter considérablement la portée. Par exemple, l'article 2 de la CEDEF stipule que: «Les États parties condamnent la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes, conviennent de poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes (...)». Toute la convention repose sur cet article. Pourtant beaucoup d'États ont émis des réserves à son sujet, réduisant ainsi la portée générale de la CEDEF. La communauté internationale et le Comité pour l'élimination de la discrimination envers les femmes ont condamné ce type de réserve, mais très peu ont été levées. Tant que les États ne voudront pas coopérer et respecter leurs engagements en bonne foi, ils continueront à violer les droits humains, car, dans les faits, rien ne les en empêche.

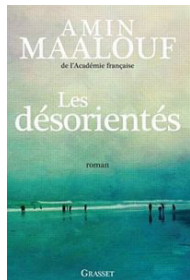


EXPLOITATIONS PÉDAGOGIQUES POSSIBLES :

1. En lien avec le cours de français :

Lecture des ouvrages suivants et discussion/débat avec la classe

- «Les désorientés» (2012) - Amin Maalouf



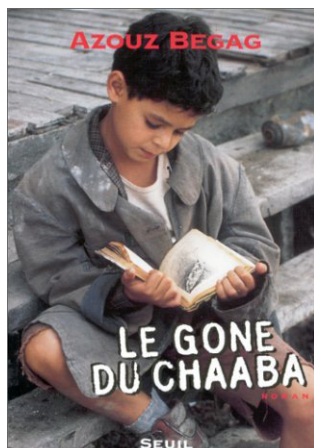
Cet ouvrage évoque les retrouvailles d'amis qui ont été séparés par l'émigration de certains d'entre eux d'un Liban jamais nommé mais que l'on devine. Il souligne les tensions sous-jacentes, les trahisons ressenties de ceux qui sont partis, de ceux qui sont restés. Des relations difficiles à retisser avec en toile de fond l'exil et toutes ses réalités. Débat possible sur l'écartèlement que provoque l'immigration : «jamais plus chez soi nulle part», «ni d'ici, ni d'ailleurs»... Peut-on imaginer ce que cela signifie quand on n'est pas dans le cas ? Croiser les représentations de ceux qui le vivent et ceux qui ne sont pas dans cette situation.

- « Ru » (2010) Kim Thuy

Une femme voyage à travers le désordre des souvenirs : l'enfance dans sa cage d'or à Saigon, l'arrivée du communisme dans le Sud-Vietnam apeuré, la fuite dans le ventre d'un bateau au large du golfe de Siam, l'internement dans un camp de réfugiés en Malaisie, les premiers frissons dans le froid du Québec.

Récit entre la guerre et la paix, Ru dit le vide et le trop-plein, l'égarement et la beauté. De ce tumulte, des incidents tragi-comiques, des objets ordinaires émergent comme autant de repères d'un parcours. En évoquant un bracelet en acrylique rempli de diamants, des bols bleus cerclés d'argent ou la puissance d'une odeur d'assouplissant, Kim Thuy restitue le Vietnam d'hier et d'aujourd'hui avec la maîtrise d'un grand écrivain. Ouvrage qui questionne la puissance du souvenir, aide-t-il à avancer ou au contraire peut-il se révéler un obstacle?

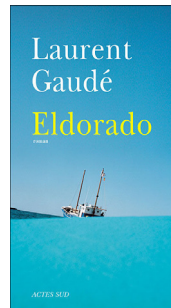
- « Le gone du Chaâba » (2005)



Azouz Begag- Azouz est un petit garçon d'origine algérienne qui nous raconte la vie dans un bidonville (le Chaâba) près de Lyon. Il nous expose sa vie, et malgré sa différence de culture et sa différence sociale, il montre que la réussite et l'intégration est possible dans le monde scolaire... Ce roman suit Azouz

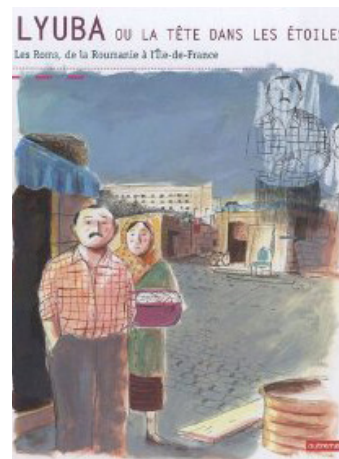
au cours de son parcours, passant du CM1 à la sixième et de son bidonville natal au centre-ville de Lyon. Un film a été réalisé par Christophe Ruggia (1998) à partir de ce roman. Il porte le même titre.

- «Eldorado» (2006) de Laurent Gaudé



Pour fuir leur misère et rejoindre «l'Eldorado», les émigrants risquent leur vie sur des bateaux de fortune... avant d'être impitoyablement repoussés par les gardes-côtes, quand ils ne sont pas victimes de passeurs sans scrupules. Cette situation se reproduit un peu partout en Europe. Débat possible sur les quotas liés à l'immigration et la lutte contre les «passeurs»...

- « Lyuba ou la tête dans les étoiles » (2014)



Valentine Goby et Ronan Badel (Littérature Jeunesse)- Lyuba et sa famille originaire du Nord-Ouest de la Roumanie, se sont installés à la périphérie de Paris dans des abris de fortune. Depuis quatre ans, la vie est rude et l'intégration difficile pour la jeune adolescente qui passe ses journées

à chanter dans le RER ou à s'occuper de ses frères et sœurs. Au gré des expulsions et des changements de camps, elle rêve d'une nouvelle vie. Mais lorsqu'elle croise le chemin de Jocelyne, une infirmière passionnée d'astronomie qui lui propose de l'aide, elle décide de saisir sa chance... Débat sur la vie dans les camps pour les enfants et adolescents qui essaient de continuer à rêver envers et contre tout...

- « Les gardiens de l'air » (2015)

Rosa Yassin Assad - Anat Ismaël attend impatiemment la libération de son mari, prisonnier politique. Elle travaille comme interprète à l'ambassade du Canada à Damas, où elle est chargée d'accueillir les demandeurs d'asile, la plupart appartenant à des minorités ethniques ou confessionnelles laminées par le despotisme des régimes en place, du Soudan à l'Irak. Les histoires de ces victimes de la répression dans tout le monde arabe s'articulent à la sienne et à celles de ses amies. Une histoire qui a pour scène le Moyen-Orient et non l'Europe, l'occasion de découvrir que les demandes d'aide ne se produisent pas que sur les trottoirs de Bruxelles mais déjà là où le monde se déchire !

Possibilité de visionner les films suivants :

- «Les émigrés» de José Vieira (2009)



C'est l'histoire d'un village où presque tous les habitants ont émigré à la recherche d'une vie meilleure. Les uns sont partis pour toujours, d'autres sont revenus. À travers les dialogues et les récits des gens qui habitent le village au mois d'août, le film tente de comprendre qui sont ces hommes et ces femmes devenus, un jour, brutalement des étrangers, à jamais des déracinés et qui portent en eux la rupture avec leur univers familial ?

- «La Pirogue» de Moussa Touré (2012)



Des hommes et une femme quittent le Sénégal à bord d'une grande pirogue, en compagnie d'autres émigrants guinéens, pour rejoindre l'eldorado espagnol et européen via les Iles Canaries. Ils doivent affronter la solitude de la mer, une violente tempête et une panne de moteur qui les laisse perdus au milieu de l'immensité liquide. Ils doivent jeter des victimes à la mer et subir de longs jours d'attente sans boire ni manger jusqu'à leur sauvetage par la marine espagnole. Recueillis aux Canaries par la Croix rouge espagnole, les rescapés sont expulsés en avion vers leur pays d'origine au bout de quelques jours.

2. En lien avec le cours d'histoire :

- « Les Neiges de Damas » (2011) - Aude Seigne

Une très jeune femme, Alice, s'inscrit à l'université. Séduite par l'idée d'apprendre «la plus vieille écriture du monde», elle devient

l'unique étudiante d'Adam Compagnon, professeur passionné qui dirige l'unité «Mésopotamie». S'ensuit la découverte exaltante mais compliquée de langues et d'écritures qui l'emmènent à l'aube de l'histoire et jusque dans les caves d'un musée damascène où, patiemment, plusieurs mois d'hiver durant, elle inventorie, photographie et tente, avec son professeur et Louis, un jeune doctorant, de déchiffrer d'innombrables et énigmatiques tablettes d'argile, couvertes de «bottes de foin» ou de «spaghettis pas cuits». S'ensuit, aussi, une crise existentielle, que la fiction ne résout pas, mais que le formidable recul du temps – apporté par la figure de l'oiseleur Oubaram qui arpente, en 1770 av. J.-C., les toits de Mari, cité antique et disparue – tempère. Belle introduction à la culture mésopotamienne, permettant de rappeler le prestigieux passé d'une ville aujourd'hui en grande partie réduite en cendres par la folie des extrémismes.

- « Syrie, la révolution orpheline » (2014) – Ziad Majed



Analyse de l'insurrection syrienne dans son contexte local, régional et international. L'auteur pose les questions les plus dérangeantes sur les raisons de l'inaction internationale, y compris sur le plan humanitaire. Un livre grand public, vif et bien informé, qui va à l'essentiel.

- Débat collectif sur les migrations qui existent depuis l'aube de l'Humanité. Nous n'avons cessé de nous déplacer à la surface de notre planète quand la nécessité s'en faisait sentir que ce soit lors des premières grandes transhumances depuis la Rift Valley en Ethiopie il y a plus de 3 millions d'années, en passant par le peuplement de la Mésopotamie, «berceau de la civilisation», il y a 11000 ans, par les invasions barbares des populations essentiellement germaniques, qui relient l'Antiquité tardive au Haut Moyen Age, puis l'expansion des empires avec des dirigeants tels que Gengis Khan au 12ème siècle suivie de l'exploration du monde et des grandes découvertes dès le 13ème siècle avec Marco Polo et jusque la fin du 17ème siècle...

La soif de pouvoir et d'enrichissement justifie le début des colonies puis les dérives d'un capitalisme outrancier et les bouleversements politiques du 20ème siècle occasionnent de nouveaux types de «déplacements».

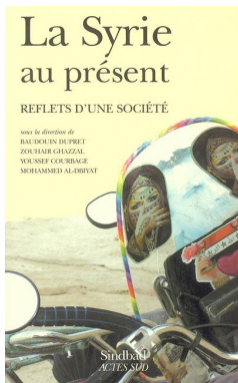
Lire à ce sujet «La voie pour l'avenir de l'humanité» d'Edgar Morin (2011), Revue «Hommes et migrations», revue trimestrielle de référence sur le sujet ou encore «Géohistoire de la mondialisation : le temps long du monde» de Christian Grataloup (2007).

3. En lien avec le cours de géographie :

- Retracer collectivement le parcours des réfugiés qui quittent les grandes villes dévastées de Syrie pour tenter de gagner l'Europe. Quels pays traversent-ils ? Combien de km doivent-ils parcourir en moyenne ? Quel type de climats, de biotopes rencontrent-ils ? Quels périls les guettent ? Visionner éventuellement des reportages disponibles sur Internet et adaptés au public ciblé.

4. En lien avec le cours de sciences sociales :

« La Syrie au présent » (2007)



Baudouin Dupret, Zouhair Ghazzal, Youssef Courbage - En multipliant les angles d'approche et en privilégiant les contributions émanant d'une connaissance concrète du terrain, cette somme sur la Syrie contemporaine entend se démarquer de toutes les précédentes tentatives d'interprétation. En premier lieu, on trouvera des synthèses : démographie ; faits religieux ; territoires et villes ; économie ; droit et société ; transformations politiques internes ; insertion politique régionale et internationale. Viennent après chaque chapitre des "arrêts sur image" qui proposent des descriptions et des analyses ponctuelles. L'articulation de ces deux niveaux permet d'appréhender d'une manière ouverte les modes de fonctionnement de la société syrienne.

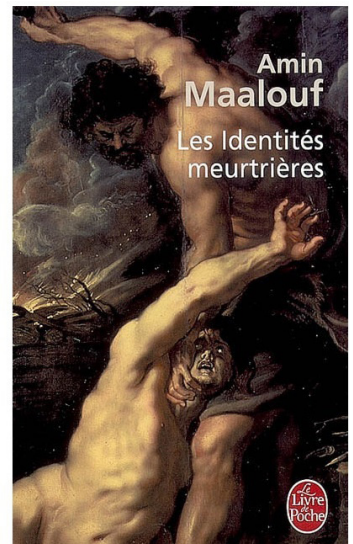
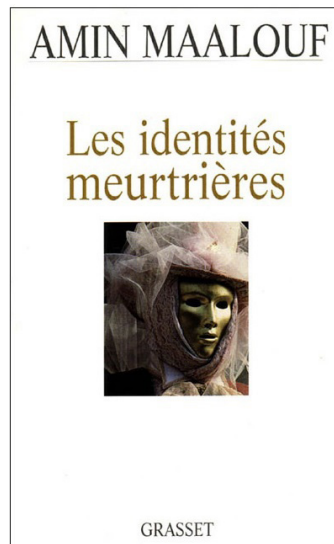
Bien qu'ils n'offrent pas une même vision du pays, ces "arrêts sur image" rendent justice à la pluralité des perspectives que les sciences sociales peuvent adopter sur un pays comme la Syrie. Il s'agit d'un regard neuf qui refuse de figer la Syrie dans une seule image, celle d'une société exclusivement régie par un système autoritaire et composée d'individus totalement soumis. On entre de la sorte dans les logiques internes de cette société et de ses multiples composantes, à un moment précis de leur histoire, de façon à montrer comment les interactions quotidiennes sont traversées par la maîtrise des ressources culturelles et par des stratégies de pouvoir. L'intérêt évident de la multiplication des angles d'approche...

- Débattre des questions de l'identité, de l'altérité, du sentiment d'appartenance, du métissage, du pluralisme culturel, du multiculturel... S'aider du lexique ci-dessus... Et des pistes suivantes :

« Les identités meurtrières » d'Amin Maalouf (2001)

Amin Maalouf s'interroge sur la notion d'identité, sur les passions qu'elle suscite, sur ses dérives meurtrières. Pourquoi est-il si difficile d'assumer en toute liberté ses

diverses appartenances ? Pourquoi faut-il, en cette fin de siècle, que l'affirmation de soi s'accompagne si souvent de la négation d'autrui ? Nos sociétés seront-elles indéfiniment soumises aux tensions, aux déchaînements de violence, pour la seule raison que les êtres qui s'y côtoient n'ont pas tous la même religion, la même couleur de peau, la même culture d'origine ? Y aurait-il une loi de la nature ou une loi de l'Histoire qui condamne les hommes à s'entretuer au nom de leur identité ?



Voir au sujet de ce livre : http://sabalan.info/doc/Sabalan.fr_AminMaalouf.pdf

Visionner le film (ou lire le livre) « L'attentat » réalisé par Ziad Doueiri (2013) tiré du roman du même nom de Yasmina Khadra



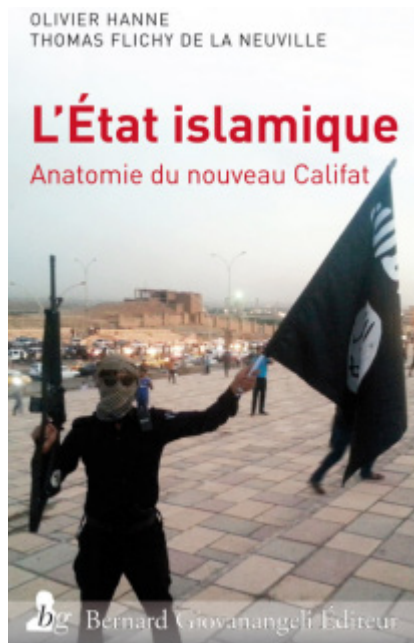
Dans un restaurant de Tel-Aviv, une femme fait exploser une bombe qu'elle dissimule sous sa robe de grossesse. Toute la journée, le docteur Amine, israélien d'origine arabe, opère les nombreuses victimes de l'attentat. Au milieu de la nuit, on le rappelle d'urgence à l'hôpital pour lui annoncer que la kamikaze est sa propre femme.

Refusant de croire à cette accusation, Amine part en Palestine pour tenter de comprendre.

- Qu'est-ce que la charia ? Quel est son degré d'application aujourd'hui ? Varie-t-il en fonction des pays ? Quelle est l'influence des mouvements islamistes sur la prévalence de cette « loi » ? Varie-t-elle en fonction des différents courants de l'islam ?

- Qu'est-ce que l'Etat islamique (EI) ? De quoi est-il né ? Comment le situer dans le temps, dans l'espace ? Est-il apparenté à un territoire précis ? Quels sont ses objectifs ? Faut-il en avoir peur ? Débat en

classe à l'aide par exemple de l'ouvrage suivant: « L'Etat islamique : Anatomie du nouveau califat » (2014)



–Olivier Hanne et Thomas Flichy de La Neuville -
L'état du monde musulman depuis dix ans semble inquiétant à bien des égards: radicalisation, chaos politique, terrorisme, massacres des minorités. De Tripoli à Bagdad, en passant par Le Caire et Damas, un vaste continuum de déstabilisation islamique s'est déployé en quelques années, après les enthousiasmes du « Printemps arabe ». Entre la Syrie et l'Irak s'est constitué depuis l'été 2014 l'État islamique, une entité violente dont la définition et l'avenir échappent encore à toutes les hypothèses. Mais cet État spontané n'est pas né du hasard, et un retour sur l'histoire du Moyen Orient permet de découvrir les racines et les objectifs de ce mouvement djihadiste. Il répond à une aspiration très ancienne de l'islam sunnite, celle de la renaissance du califat, qui puise à des références médiévales revendiquées par les combattants. Même leurs violences obéissent à un programme d'action où la Kalachnikov a remplacé le sabre. Doté de soutiens financiers solides, recrutants ses soldats jusqu'en Europe et dans le centre de l'Inde, l'État islamique maîtrise parfaitement les tactiques militaires et la communication de guerre. Son émergence est en train de recomposer la carte du Moyen Orient et bouleverse les équilibres géopolitiques jusqu'au coeur de l'Afrique.

LIENS INTERNET :

<http://www.cosmovisions.com/ChronoSyrie.htm>
(Histoire de la Syrie)

<http://www.soufisme.org/site/spip.php?article30>
(Pour en apprendre davantage sur le soufisme)

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/03/04/le-soufisme-un-rempart-a-la-barbarie-des-extremistes_4587212_3212.html#
(Article «Le soufisme peut être un rempart à l'islam radical »)

http://www.institut-cultures-islam.org/wp2014/fichiers/uploads/2014/10/et-pourtant-ils-crent_dossier-pedagogique_web.pdf
(Sur la vivacité actuelle de l'art graphique syrien)

<http://enseigner.tv5monde.com/sites/enseigner.tv5monde.com/files/asset/document/7jours-131206-refugiessyriens-a2-prof-pdf.pdf>
(Reportage « 7 jours sur la planète » de TV5 Monde, petite fiche à destination des enfants pour décrypter le quotidien des enfants en exil)

Ce document est téléchargeable sur www.jeunessesmusicales.be



Folk - Trad
World